



Les enjeux juridiques du droit de la blockchain

Actualité législative publié le 26/01/2025, vu 331 fois, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

Le droit de la blockchain est en évolution, notamment sur la reconnaissance des contrats intelligents, la propriété numérique, la protection des données personnelles et la régulation des cryptomonnaies

Introduction

La **blockchain** est une technologie innovante qui repose sur un registre décentralisé et immuable permettant d'enregistrer et de valider des transactions sans l'intermédiaire d'une autorité centrale. Bien qu'elle ait été initialement associée aux cryptomonnaies, son potentiel s'étend désormais à de nombreux secteurs économiques et juridiques, notamment la **finance décentralisée (DeFi)**, les **contrats intelligents**, les **actifs numériques** (comme les **NFTs**) et la **protection des données personnelles**. Si ses applications soulèvent des promesses en termes d'efficacité et de transparence, elles posent également des défis juridiques complexes concernant la validité des contrats, la responsabilité des acteurs impliqués, la protection des droits de propriété, et la conformité avec les normes de régulation nationales et internationales.

Cet article explore les implications juridiques de la blockchain, en analysant ses interactions avec les **principes fondamentaux du droit**, tels que la **propriété**, la **responsabilité**, la **protection des données**, et la **régulation financière**, tout en mettant en lumière les défis actuels et les perspectives à venir.

I. La Blockchain et le Droit des Contrats

1.1. Les Smart Contracts : Caractéristiques et Validité Juridique

Les **contrats intelligents** (smart contracts) sont des programmes exécutés sur une blockchain qui automatisent l'exécution de certaines actions dès que des conditions préétablies sont remplies. Ces contrats sont conçus pour être auto-exécutants, ce qui signifie que les transactions ou les actions se produisent de manière autonome sans intervention humaine.

Immutabilité et Non-Répudiation

Le principe d'**immutabilité** de la blockchain, c'est-à-dire l'incapacité de modifier ou d'annuler une transaction après son enregistrement, est un facteur clé dans la validité et l'exécution des smart

contracts. En théorie, cela renforce la **non-répudiation**, un principe fondamental en droit des contrats qui empêche une partie de nier ou de contester une transaction une fois celle-ci validée.

Validité et Reconnaissance Juridique

Bien que les smart contracts soient exécutés automatiquement, leur reconnaissance juridique pose problème dans plusieurs juridictions. En effet, en droit traditionnel, un contrat doit répondre à des exigences spécifiques, telles que l'accord des parties, la capacité juridique et le respect des formalités. Le problème principal des smart contracts réside dans leur **absence de médiation humaine**. Le droit des contrats impose la **signature** des parties et, dans certains systèmes juridiques, un formalisme écrit, ce qui entre en contradiction avec le caractère automatique des smart contracts. Par ailleurs, en l'absence d'une intervention humaine ou d'un **juge**, la question de la révision des contrats en cas de litige demeure floue.

Compatibilité avec le Droit des Contrats

Le cadre juridique des contrats intelligents dépend de leur capacité à répondre aux exigences classiques des contrats, notamment :

- **Consentement éclairé** : Les parties au contrat doivent comprendre pleinement les implications des termes du smart contract. Le recours à des interfaces ou des plateformes simplifiées pourrait cependant limiter cette compréhension.
- **Capacité juridique des parties** : En cas de dispute concernant la validité d'un smart contract, il est nécessaire de déterminer si les parties au contrat ont l'intention d'être juridiquement liées et si elles en ont la capacité (notamment pour les personnes morales ou les individus protégés par des régimes spéciaux, comme les mineurs).

1.2. La Question de l'Exécution et des Litiges

En cas de conflit, l'**exécution forcée** d'un smart contract est problématique. Alors que les transactions sur la blockchain sont irréversibles, les tribunaux doivent déterminer comment appliquer les règles du droit traditionnel aux nouvelles réalités technologiques. Si un smart contract échoue à atteindre ses objectifs (par exemple, en raison d'une erreur dans le code ou d'une donnée externe incorrecte), comment les parties concernées peuvent-elles obtenir réparation ?

La **juridiction compétente** en cas de litige concernant un smart contract est un autre sujet clé. Si le contrat repose sur une blockchain internationale, il pourrait être difficile de déterminer quel tribunal est compétent, d'autant plus que la blockchain ne repose sur aucune autorité centrale.

II. La Blockchain et la Propriété : Distinction entre Token et Actif

2.1. La Propriété Numérique et les Cryptomonnaies

Un des principes fondamentaux de la blockchain est qu'elle permet de garantir la **propriété numérique** des actifs représentés sur le registre décentralisé. Les tokens émis sur la blockchain, qu'il s'agisse de **cryptomonnaies** comme le Bitcoin ou d'**actifs numériques** comme les **NFTs**,

soulèvent plusieurs questions juridiques liées à la nature de la propriété.

Nature de la Propriété des Tokens

En matière de **cryptomonnaies**, la question de la **propriété** est relativement simple : le détenteur d'un portefeuille privé est considéré comme le propriétaire des fonds associés. Cependant, ce principe peut être remis en question dans le cas des **NFTs**, qui, tout en certifiant l'authenticité d'une œuvre numérique, ne confèrent pas nécessairement les droits d'exploitation associés à l'œuvre. La distinction entre la **propriété du token** et la **propriété des droits sous-jacents** (par exemple, les droits d'auteur) doit être explicitement clarifiée.

Transfert de Propriété : Validité et Risques

En matière de transfert de propriété, la blockchain présente une transparence qui peut être vue à la fois comme un avantage et un risque. Si un actif est transféré sur la blockchain, ce transfert est **immuable** et traçable, ce qui crée un moyen efficace de prouver la **provenance** et la **légitimité** des actifs numériques. Toutefois, cela soulève des questions concernant le droit applicable en cas de fraude, d'erreur ou de **litiges sur la légitimité de l'acquisition** d'un actif. La **propriété intellectuelle** associée à un NFT, par exemple, pourrait être contestée par le créateur de l'œuvre si le transfert de l'œuvre numérique ne correspond pas à un transfert des droits de propriété intellectuelle.

III. La Blockchain et la Protection des Données Personnelles

3.1. Le RGPD et la Blockchain : Un Conflit de Nature

L'un des défis majeurs de la blockchain concerne sa compatibilité avec le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, qui régit la collecte, le traitement et le stockage des données personnelles au sein de l'Union européenne.

Immutabilité et Droit à l'Oubli

Le **droit à l'oubli**, un droit clé du RGPD, permet à une personne de demander la suppression de ses données personnelles lorsqu'elles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Cependant, la blockchain repose sur un système d'**immuabilité** des données, ce qui rend cette suppression techniquement impossible. Dès lors, les entreprises utilisant la blockchain devront réfléchir à des **mécanismes alternatifs** de gestion des données personnelles, comme les **blockchains privées** ou l'utilisation de **zero-knowledge proofs**.

Responsabilité et Conformité

La **responsabilité des acteurs** de la blockchain (opérateurs de plateforme, développeurs, utilisateurs) en matière de gestion des données personnelles reste floue. La réglementation devra préciser quel acteur est responsable en cas de violation du RGPD, notamment si des données personnelles sont inscrites sur une blockchain publique. Les **contrôles d'accès** et la **protection des données sensibles** devront être repensés dans ce contexte décentralisé.

IV. La Blockchain et la Régulation : Conformité et Perspectives Futures

4.1. L'Absence de Régulation Uniforme et les Initiatives Internationales

La régulation des technologies blockchain et des cryptomonnaies est un défi majeur pour les législateurs du monde entier. Chaque juridiction adopte des approches variées, ce qui crée une incertitude juridique et rend difficile la **conformité mondiale** des entreprises utilisant cette technologie.

- En Europe, la **MiCA** (régulation européenne des crypto-actifs) et d'autres initiatives législatives, comme la **Loi sur la Blockchain** en France, cherchent à fournir des cadres pour la régulation des ICOs et des plateformes de trading de cryptomonnaies.
- Aux États-Unis, la **Securities and Exchange Commission (SEC)** a pris des mesures pour réguler les offres de tokens et les actifs numériques sous forme de **valeurs mobilières**, mais l'absence de règles claires sur le statut juridique des cryptomonnaies engendre une incertitude juridique.

4.2. La Fiscalité des Cryptomonnaies

Les **cryptomonnaies** posent également des défis en matière de fiscalité. Les juridictions doivent déterminer si les **cryptomonnaies** sont considérées comme des **monnaies** ou des **biens**, et comment appliquer les **taxes sur les plus-values** générées par les transactions. L'absence de régulation uniforme dans ce domaine crée des **inégalités** fiscales entre les pays, ce qui pourrait entraîner des **optimisations fiscales** et des risques d'évasion.